

mange ta soupe !

BULLETIN DE PROCURATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Je soussigné(e) M., Mme

donne pouvoir à M., Mme

pour prendre toutes les décisions et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Mange ta soupe ! le 27 février 2019.

Fait à, le

Signature :

Nota : un adhérent présent à l'AG ne peut être porteur que d'une seule procuration de vote. Pensez à vous informer auprès de lui de sa disponibilité.